

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 août 2026 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Jean Vasseur et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Charles Krans, François Thibodeau et Francis Lamarre ainsi que madame et Lyne Morin.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

Absences : Madame Evelyne Boulenaz et monsieur Jonathan Bolduc-Dufour

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2026

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes
- b) Adoption du premier projet de règlement 557 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

6. LOISIRS ET CULTURE

- a) Demande d'autorisation de budget pour la fête d'Halloween - Vendredi 30 octobre - 3300 \$
- b) Retrait des anciennes estrades, préparation du terrain et installation des nouvelles estrades - André Méthé Transport Inc. - 6 097,30\$ plus taxes

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

- a) Rapport d'inspection des bornes sèches - SOS Bornes sèches

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Mise à jour de la constitution du comité de démolition

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Inscription de Yanick Dauplaise à la formation « Espaces clos : travailler de façon sécuritaire » - APSAM - 200 \$

11. VARIA

- a) Programme PRIMEAU - Appel de projets du 31 août au 30 octobre 2026 - 3,4 G\$
- b) Suivi de la rencontre des maires de la MRC

12. COURRIER

Aucun point à l’ordre du jour

13. QUESTIONS DE L’ASSISTANCE

Aucun point à l’ordre du jour

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE : 20H50

1. OUVERTURE

M. Jean Vasseur, maire, ouvre l’assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2026-08-114 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Lyne Morin et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-08-115 Il est proposé par Francois Thibodeau, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2026

2026-08-116 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Francois Thibodeau et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 8 AOÛT 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRES FQM EVELYNE	1 172,74 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRES FQM JONATHAN	1 172,74 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	RECOURS LOIS AMÉNAGEMENT URBAN	2 037,83 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	21,60 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PUBLIPOSTAGE FÊTE D'ÉTÉ	64,51 \$
B2L SOLUTIONS INC.	SERVICE JUILLET	31,48 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	LICENCE	10,33 \$
MÉDIAL CONSEIL	FORFAIT SEMESTRIEL	462,27 \$
FABRIQUE SAINT-SÉBASTIEN	DON - ENTRETIEN ET FLEURS	350,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI 3/4	60 087,31 \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
DESJARDINS SERVICES DE C	FORMATION PESTICIDE	373,67 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	CA4 CONNECT. CYLINDRE	31,82 \$
FILGO	ESSENCE 75,20 L	130,03 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CONDITIONNEUR BÉTON	75,51 \$
L'HOMME ET FILS INC.	INSECTICIDE MOUSSE GUÊPE	10,73 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PIQUET SPIRAL	(20,65) \$
DESJARDINS SERVICES DE C	DÉVIDOIR EN ACIER BOYAU ARROSA	201,16 \$
L'HOMME ET FILS INC.	ENS. ATTACHE-CÂBLE	76,70 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE GRUE CAMION	35,05 \$
L'HOMME ET FILS INC.	NETTOYANT FREINS	21,80 \$
L'HOMME ET FILS INC.	AJUSTEMENT	43,12 \$
KUBOTA ST-JEAN	MENSUALITÉ TRACTEUR 33	700,81 \$
GARAGE LÉO LORD	INSTALLATION GRUE	2 393,67 \$
LOISIRS ET CULTURE		
VILLE DE BEDFORD	QUOTE-PART ARÉNA VERS 1	5 010,20 \$

MINISTRE DES FINANCES	RENOUV. PERMIS PESTICIDES	140,00 \$
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DE GAZON VERS 2/3	3 410,93 \$
FRÉDÉRIC SÉPUL	ÉMONDAGE PARC ET LOCATION	1 552,16 \$
SPORT DIRECT	FILET DE PROTECTION	23 308,89 \$
SPORT DIRECT	GRADINS SPECTATEURS AVEC GARDE	40 241,14 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CAISSE D'EAU FÊTE D'ÉTÉ	17,07 \$
L'HOMME ET FILS INC.	GLAÇONS	29,75 \$
L'HOMME ET FILS INC.	RETOUR GLAÇONS	(89,25) \$
SCHWABL JOSEPH	SUBVENTION CAMP DE JOUR	476,23 \$
JESSICA CHOUINARD	SUBVENTION PRODUITS HYGIÈNE LA	176,10 \$
SABRINA JOHNSTON	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	240,00 \$
		143 997,45 \$

2026-08-117 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 143 997,45 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PAVILLON ET GARAGE	250,89 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE JUILLET 2026	4 510,88 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE JUILLET 2026	1 655,30 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE JUILLET 2026	252,40 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE JUILLET 2026	339,58 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	425,76 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU	163,55 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PM-1	577,17 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AOUT 2026	7 180,57 \$
GESTIM INC.	SERVICE INSPECTION	1 295,46 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	248,77 \$
SALAIRE DES ÉLUS	JUILLET	4 399,46 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	JUILLET	14 987,33 \$
		36 287,12 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre verse à la municipalité une aide financière en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide indiqué dans la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE

2026-08-118 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sébastien approuve les dépenses d'un montant de 3149,63 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE le conseil reconnaisse qu'en cas de non-respect des exigences du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), l'aide financière pourrait être résiliée.

B) ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 557 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite se doter d'un cadre réglementaire établissant les modalités applicables à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de projets de développement;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement permet de définir les responsabilités respectives de la Municipalité et des promoteurs, notamment en ce qui concerne la réalisation des travaux, le partage des coûts et les garanties exigées;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce règlement vise à assurer une planification harmonieuse du développement du territoire municipal ainsi qu'une gestion équitable et transparente des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-119 Il est proposé par François Thibodeau, appuyé par Charles Krans, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER, avec dispense de lecture, le premier projet de règlement numéro 557 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN - VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 - 3 300 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite tenir une activité dans le cadre de la fête d'Halloween afin d'offrir aux familles une activité rassembleuse;

CONSIDÉRANT que la fête d'Halloween est une activité annuelle très appréciée de la population et qu'elle connaît un fort taux de participation;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 3 300 \$ est requis afin de couvrir les dépenses liées à l'organisation de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-120 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER un budget maximal de 3 300 \$ pour l'organisation de la fête d'Halloween qui se tiendra le vendredi 30 octobre 2026;

QUE les dépenses relatives à cette activité soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

B) RETRAIT DES ANCIENNES ESTRADES, PRÉPARATION DU TERRAIN ET INSTALLATION DES NOUVELLES ESTRADES - ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC. - 6 097,30 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a procédé à l'acquisition de nouvelles estrades destinées au terrain de balle;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retirer et de disposer des anciennes estrades et de préparer le terrain en y ajoutant de la pierre afin d'assurer une assise adéquate;

CONSIDÉRANT que la soumission d'André Méthé Transport inc., au montant de 6 097,30 \$, plus les taxes applicables, comprend l'ensemble de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le montage des nouvelles estrades sera effectué par l'employé de voirie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-121 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la soumission d'André Méthé Transport inc. au montant de 6 097,30 \$, plus les taxes applicables, pour le retrait et la disposition des anciennes estrades, la préparation du terrain, incluant la fourniture et la mise en place d'environ 130 tonnes de pierre, le temps de pelle mécanique et du camion 12 roues, ainsi que les travaux nécessaires à l'installation des nouvelles estrades.

QUE le montage des nouvelles estrades soit réalisé par l'employé de voirie de la Municipalité.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires appropriés.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES SÈCHES - SOS BORNES SÈCHES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a reçu le rapport d'inspection des bornes sèches préparé par SOS Bornes sèches;

CONSIDÉRANT que le rapport conclut que les deux bornes sèches inspectées sont fonctionnelles;

CONSIDÉRANT que le rapport recommande de procéder à certains correctifs, soit la réfection de la peinture de la connexion de la borne sèche située dans le rang Sainte-Marie et l'ajout de pierre à proximité de la borne sèche située au rang des Dussault afin de solidifier le sol;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-122 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Charles Krans et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PRENDRE ACTE du rapport d'inspection des bornes sèches déposé par SOS Bornes sèches;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de retenir un entrepreneur pour procéder à l'ajout de pierre à la borne sèche située au rang des Dussault afin de solidifier le sol.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) MISE À JOUR DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

2026-08-123 Il est proposé par François Thibodeau, appuyé par Charles Krans et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 532. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

M. Jonathan Bolduc-Dufour, président

M. Jean Vasseur, membre et président substitut

Mme. Evelyne Boulenaz, membre

M. François Thibodeau, membre substitut

M. Francis Lamarre, membre substitut

M. Charles Krans, membre substitut

Mme Lyne Morin, membre substitut

DE DÉSIGNER le fonctionnaire de la direction de l'urbanisme et/ou le fonctionnaire au poste de directeur général et greffier-trésorier étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 532, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) INSCRIPTION DE YANICK DAUPLAISE À LA FORMATION « ESPACES CLOS : TRAVAILLER DE FAÇON SÉCURITAIRE » - APSAM - 200 \$

CONSIDÉRANT que les travaux effectués par l'employé de voirie peuvent nécessiter des interventions en espaces clos et qu'il est essentiel de posséder la formation requise;

CONSIDÉRANT que l'APSAM offre la formation « Espaces clos : travailler de façon sécuritaire », qui se tiendra les 15 et 17 septembre 2026 à Venise-en-Québec, et que M. Yanick Dauplaise y est inscrit;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription s'élèvent à environ 200 \$, plus les dépenses admissibles, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-124 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER l'inscription de M. Yanick Dauplaise à la formation « Espaces clos : travailler de façon sécuritaire » offerte par l'APSAM, au coût d'environ 200 \$, ainsi que le remboursement des frais de déplacement et autres dépenses admissibles conformément à la politique en vigueur de la Municipalité.

11. VARIA

A) PROGRAMME PRIMEAU - APPEL DE PROJETS DU 31 AOÛT AU 30 OCTOBRE 2026 - 3,4 G\$

B) SUIVI DE LA RENCONTRE DES MAIRES DE LA MRC

C) ERREUR DE MARQUAGE DEVANT LE 582, RANG SAINTE-MARIE

Le conseiller M. François Thibodeau signale une erreur de marquage devant le 582, rang Sainte-Marie, où une ligne pointillée aurait dû être une ligne simple. Il est convenu de prendre cette correction en note afin qu'elle soit effectuée lors des prochains travaux de marquage.

D) ENTENTE DE SERVICE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE – USINE DE DÉPURATION DES EAUX USÉES

Le conseiller M. François Thibodeau fait état de la situation concernant la signature d'une entente de service entre la Municipalité de Saint-Sébastien et la Municipalité d'Henryville relativement à l'usine d'épuration des eaux usées. Les membres du conseil demandent à la direction générale de préparer un document afin d'entreprendre les démarches nécessaires dans ce dossier.

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-08-125 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h50.

Jean Vasseur,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Vasseur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Jean Vasseur,
Maire